

Scotia in 1866—that it would practically hand over the fisheries to the Americans without compensation. The license fee was systematically evaded, in the course of time, until the amount collected in 1869 was merely nominal. Under these circumstances, the Government felt that it was incumbent upon them to refuse to grant further licenses, and to exclude foreigners from our fishing ground altogether. As respects the inshore fisheries, the exclusion during the past season had been effective—the fleet of American fishermen had been able to obtain only partial fares. As regards the fisheries within the headlands, he would say that, in 1865, the British Government urged the Canadian authorities not to ask the enforcement of the headland line. England was most anxious, then as now, to enforce our rights, and she wished to do so, moderately, but at the same time, firmly. However, when the Americans continued to refuse to enter into new commercial arrangements, the British Government had to meet the question of the fisheries during the past year. The Government of Canada, at the close of the past session, asked Her Majesty's Government to assent to regulations for the enforcement of our right of excluding Americans from the inshore fisheries. They further asked that Her Majesty's Government should enforce the British construction of the treaty as maintained and enforced up to 1844, and failing that, should assent to a proposition to settle the dispute with respect to the headlands by reference to a Joint Commission as proposed by Mr. Adams in 1866. The British Government consented to the latter proposition. His honorable colleague, the Postmaster General, was sent to England, and the correspondence connected with his mission was before the House. The Canadian Government suggested that the plan recommended by Mr. Adams in 1866, and adopted by Lord Clarendon, for a Joint Commission to consider the questions in dispute respecting the fisheries might very properly be carried into effect. Her Majesty's Government stated through Earl Kimberly that they would make a proposition to that effect to the American Government, and subsequently we were informed that the United States, while agreeing thereto, wished to extend the scope of the Commission, and that was agreed to by the British Government. It was certainly a matter for satisfaction to Canada that not only her proposition for a Commission had been accepted, but that the place of meeting was arranged, as she had wished it, in America. That morning Sir John A. Macdonald had left for Washington to take his place on the Commission, as one of the representatives of British and Canadian interests. He (Mr. Mitchell) had no sympathy whatever with those who were continually intimating that our interest would be sacrificed by England, in view of other and more potent

deçà des caps, il maintient qu'en 1865 le gouvernement britannique recommandait aux autorités canadiennes de ne pas exiger l'application de la ligne des caps. L'Angleterre tenait plus que jamais à ce que nos droits soient respectés avec modération et fermeté. Cependant, comme les Américains maintenaient leur refus de conclure de nouveaux accords commerciaux, le gouvernement britannique dut s'occuper du problème des pêcheries au cours de la dernière année. Le gouvernement du Canada, à la fin de la dernière session, a demandé au gouvernement de Sa Majesté de donner son assentiment à des règlements qui feraient respecter notre droit d'exclure les Américains de nos pêches côtières. Il a en outre demandé au gouvernement de Sa Majesté de faire respecter l'interprétation britannique du traité, telle que reconnue et respectée jusqu'en 1844, et, si ce n'était pas possible, d'agréer une proposition visant à régler la question des caps au moyen d'une commission mixte, comme l'avait proposé M. Adams en 1866. Le gouvernement britannique a consenti à cette dernière proposition. Son honorable collègue, le ministre des Postes, a été envoyé en Angleterre et la correspondance relative à sa mission est déposée au Sénat. Le gouvernement canadien a proposé la mise en œuvre du plan soumis par M. Adams en 1866 et adopté par Lord Clarendon: une commission mixte chargée d'étudier les questions des Pêcheries en litige et qui pourrait régler le différend. Earl Kimberley, au nom du gouvernement de Sa Majesté, a déclaré qu'une proposition à cet effet serait soumise au gouvernement américain. Nous avons appris par la suite que les États-Unis, tout en acceptant cette proposition, voulaient étendre la portée de la commission, et que le gouvernement britannique y consentait. Le Canada doit certes se féliciter d'avoir non seulement fait accepter sa proposition d'établissement d'une commission, mais encore d'avoir obtenu que cette dernière se réunisse en Amérique. Sir John A. Macdonald est parti ce matin pour Washington, où il siégera à la commission à titre de représentant des intérêts britanniques et canadiens. Il (M. Mitchell) n'est nullement d'accord avec ceux qui laissent continuellement entendre que l'Angleterre sacrifiera nos intérêts pour d'autres considérations prépondérantes. L'histoire de l'Angleterre constitue une garantie du maintien de tous nos droits. Ce qu'a fait l'Angleterre depuis qu'elle a été saisie de l'affaire suffit à nous montrer combien elle tient à protéger nos intérêts. Ce pays a non seulement accepté notre proposition de constituer une commission, mais il y a délégué le premier homme public au Canada. Il confère ainsi au Canada un honneur dont aucune colonie n'a joui auparavant. Pour la première fois de son histoire, l'Angleterre accorde à un Canadien, homme d'État d'une colonie, une part de responsabilité dans le règlement des questions